Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 022-200084176-20260302-2026_037_DELIB-DE

# Ville de LAMBALLE-ARMOR

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2026

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le 2 mars, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle polyvalente du Collège Simone Veil, 21 rue de Dahouët à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de Lamballe-Armor.

*Date de l'envoi de la convocation : 23 février 2026*

**PRESENTS** :
BENOIT Jean-François, BERNU Sylvain, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, BURLOT David, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOASTER Samy, GRIMAULT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, JEGU Josianne, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE GUEN Nadège, LE MOIGNE Christine, LEVY-ROBERT Christelle, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, M'BAREK Sébastien, MAIGNAN Brigitte, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, RICHEUX Laëtitia, URVOY Laurence, VITEL Fabien

**ABSENTS** :
- LEMEE Gilles donne pouvoir à LE MOIGNE Christine,
- PECHA Virginie donne pouvoir à GAUVRIT Thierry,
- ROYER Thierry donne pouvoir à HERCOUET Philippe,
- ARTHEMISE Fabienne,

**SECRETAIRE DE SEANCE** : LEVY-ROBERT Christelle

**Délibération n°2026-037**
Membres en exercice : 35 – Présents : 31 - Absents : 4 – Pouvoirs : 3

**AFFAIRES FONCIERES**
**SERVITUDE AU PROFIT DE ENEDIS**
**RUE DOCTEUR LAVERGNE – ÎLOT DE LA PEPINIERE**

ENEDIS sollicite une convention de servitude concernant le renforcement de réseaux sur le transformateur de l'îlot de la Pépinière. Les travaux sur la parcelle AK492 consistent en l'établissement d'une canalisation souterraine de 4 mètres et ses accessoires, dans une bande de 3 mètres de large.

**Après en avoir délibéré :**

Le Conseil municipal :

- CONSENT cette servitude au profit de ENEDIS, telle que présentée ci-dessus,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention, l'acte et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 022-200084176-20260302-2026_037_DELIB-DE

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.
**POUR EXTRAIT CONFORME,**
A Lamballe-Armor, le 06 MARS 2026
Philippe HERCOUËT
Maire de Lamballe-Armor

MAIRIE LAMBALLE-ARMOR
Côtes d'Armor